



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mil dix-sept, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
- 5 OCT. 2017

Nombre de délégués communautaires en exercice	93
Nombre de délégués communautaires présents	63
Nombre de votes	78

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 59

M. François-Xavier VILLAIN, **Président**,
M. Jean-Pierre COUVENT, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, **Vice-Présidents**,
BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Albert LEVERD - **CAGNONCLES** : M. Edouard SLEDZ - **CAMBRAI** : Mme Michèle BARTIER, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Christiane FISCHER, Mme Dominique HERBIN, Mme Sylviane LIENARD, Mme Maria-José POMBAL, Mme Laurence SAYDON, M. Benoît VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Claude DESCHAMPS - **CAUROI** : M. Benoit DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Emile MILLIOT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Annick RICHEZ - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Gérard DRAIN - **HAYNECOURT** : M. Alain PARSY - **HEM LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Stéphane GRANSART - **LES RUES DES VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MASNIERES** : Mme Annie ALEXANDRE - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Francine COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Raymond MACHUT - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. André VERRIER.

Nombre de conseillers communautaires titulaires absents excusés, ayant donné suppléance : 04

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean BOHACZ, suppléant - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE, conseiller délégué, qui donne suppléance à M. Daniel DUMARQUEZ, suppléant - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD, conseiller délégué, qui donne suppléance à M. René OLIVIER, suppléant - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Michel LIENARD, Vice-Président, qui donne suppléance à Mme Michèle JOLY, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 15

CAMBRAI : M. Michel BARTKOWIAK, titulaire, qui donne procuration à Mme Francine COUVENT, titulaire - Mme Monique BOUQUIGNAUD, Vice-Présidente, qui donne procuration à Mme Dominique HERBIN, titulaire - M. Jacques LEGENDRE, Vice-Président, qui donne procuration à M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire - M. Marc DERASSE, Vice-Président, qui donne procuration à Mme Sylviane LIENARD, titulaire - Mme Nathalie DROBINOHA, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire - M. Cédric HETMANSKI, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, Vice-Président - Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire - M. Olivier MOITY, titulaire, qui donne procuration à Mme Dominique CARDON, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : M. Patrice EGO, titulaire, qui donne procuration à Mme Annick RICHEZ, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, conseiller délégué, qui donne procuration à M. Sylvain TRANOY, Vice-Président - **MARCOING** : M. Didier DRIEUX, Vice-Président, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, Président - **PROVILLE** : M. Daniel DELWARDE, titulaire, qui donne procuration à M. Benoit DHORDAIN, titulaire - Mme Capucine TIMAL, titulaire, qui donne procuration à M. Olivier DELSAUX, titulaire - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Patrice GRANSARD titulaire, qui donne procuration à Mme Maryvone RINGEVAL, Vice-Présidente - **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE, Vice-Président, qui donne procuration à M. Jean-Luc FASCIAUX, conseiller délégué.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 15

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **AWOINGT** : M. Jean-Richard LECHOWICZ - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAMBRAI** : Mme Marilyne HOSCHÉDE, M. Brahim MOAMMIN - **ESCAUDOEUVRES** : M. Pierre DOISE - **FRESSIES** : M. Henri GAMEZ - **GONNELIEU** : M. Roland CARREZ - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **RIBECOURT-LA-TOUR** : M. Jean-Pierre LEVEAUX - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : M. Jean-Pierre LAGON - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT

**DELIBERATION 2017-09-01 : RESOLUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CAMBRAI EN FAVEUR DU CANAL SEINE-NORD EUROPE**

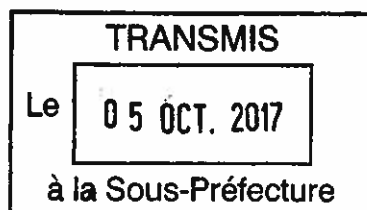
TRANSMIS
Le **05 OCT. 2017**
à la Sous-Prefecture

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai

14, rue Neuve B.P. 375 - 59407 CAMBRAI Cedex - Tél. : 03 27 72 40 00 - Fax : 03 27 72 40 01

e-mail : contact@agglo-cambrai.fr - site internet : www.agglo-cambrai.fr

**DELIBERATION 2017-09-01 : RESOLUTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI EN FAVEUR DU CANAL SEINE-NORD
EUROPE**



Rapporteur : M. François-Xavier VILLAIN
Président

Le projet de canal Seine-Nord Europe est le maillon français du projet de liaison fluviale à grand gabarit Seine-Escaut, qui va de Gand en Belgique au Havre, destiné à permettre une navigation d'unités fluviales (jusqu'à 4400 tonnes soit l'équivalent de 5 trains de fret complets ou 250 camions), sur l'ensemble de son linéaire, aux mêmes conditions de navigation que sur l'Axe Seine.

Ce projet figure parmi les 5 projets prioritaires de transport de l'Union européenne. Conformément à la déclaration de Tallin du 17 octobre 2013, l'ensemble des aménagements à réaliser sur cette liaison (canal Seine-Nord Europe, accès fluvial direct à Port 2000 au Havre, projet MAGEO...) bénéficient d'un cofinancement européen de 50 % pour les études, et de 40 % pour leur réalisation.

Par une déclaration en date du 6 juillet dernier, le Ministre Nicolas Hulot a annoncé une « pause dans les grands projets nationaux d'infrastructures », dont le canal Seine-Nord Europe fait partie, ajoutant que ceux-ci seraient étudiés « au cas par cas ».

Les Elus de la Communauté d'agglomération de Cambrai, totalement engagés pour la réalisation de ce canal depuis l'origine du projet et le lancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, ne se résignent pas à cette hypothétique pause dans la réalisation du projet et la considèrent comme **étant totalement inacceptable**.

Inacceptable car cela entraînerait purement et simplement la mort de ce projet : sans un démarrage rapide des travaux, les subventions conséquentes promises par l'Union européenne (à hauteur de 2 milliards d'euros pour un chantier annoncé à 4,7 milliards) seraient perdues par un « dégageant d'office », laissant le chantier dans une impasse financière. La participation financière de l'Etat, fixée à 1 milliard d'euros, sera échelonnée sur les cinq années prévues pour la réalisation des travaux et ne peut donc constituer un argument valable en vue de remettre en cause un projet aussi structurant. Les collectivités locales qui ont validé leurs participations respectives (Conseils Régionaux des Hauts-de-France et d'Île-de-France, Conseils Départementaux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise) sont également soumises à des contextes budgétaires extrêmement tendus mais resteront fidèles à leurs engagements.

Inacceptable car le chantier est engagé et a déjà entraîné des centaines de millions d'euros de dépenses d'argent public, et en majeure partie dans les services de l'Etat : études d'avant-projet et de préfiguration de la Société de projet au sein de VNF, fouilles archéologiques, coordination des services de l'emploi et de tous les acteurs du projet au sein des Préfectures concernées,... Les collectivités territoriales ne sont pas en reste avec un travail colossal mené par les Conseils Départementaux sur l'aménagement foncier, et au niveau des EPCI pour l'anticipation des retombées de ce fabuleux projet. Par ailleurs, des travaux physiques en lien avec le canal ont d'ores et déjà été achevés ou engagés, avec l'abaissement de l'A29 ou la mise en place de mesures compensatoires pour l'environnement.

Inacceptable car il est le seul grand projet national d'infrastructure dont l'utilité est reconnue de manière unanime par le monde économique, agricole, par les défenseurs de l'environnement, par les Elus de tous bords politiques et par les habitants. Une telle reconnaissance, dans un contexte où les projets d'aménagements se heurtent de plus en plus souvent à une contestation organisée, traduit toute l'excellence de ce projet.

Inacceptable car il s'agit d'un projet fortement pourvoyeur d'emplois, aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation, dans un secteur géographique qui a largement souffert des différentes restructurations industrielles depuis les années 2000. Il a notamment été estimé que le chantier générerait 13 000 emplois directs et indirects par an, et que son exploitation pourrait en générer jusqu'à 50 000 à long terme.

Inacceptable car il s'agit d'un projet indispensable pour la transition écologique, dans une région où les flux de poids-lourds sont parmi les plus importants d'Europe. Réaliser le canal Seine-Nord Europe, c'est finaliser le réseau pour créer une autoroute fluviale performante au sein de la Région la plus dense d'Europe, permettant un report modal efficace de la route vers la voie d'eau.

Inacceptable car le canal aura des répercussions positives sur la santé des riverains des autoroutes de notre Région : en réduisant le nombre de poids-lourds qui les emprunteront, les conséquences négatives seront moindres pour les habitants, notamment lors des pics de pollution.

Inacceptable pour notre Communauté d'Agglomération car notre projet de territoire, est largement centré sur l'arrivée de ce canal et de ses retombées en tous genres : la création d'une plate-forme multimodale à Haynecourt, qui va entraîner la création de 2 900 emplois, nécessitera d'accueillir des habitants supplémentaires dans nos communes, à qui il faudra proposer de nouveaux services qui créeront à nouveau du développement économique, et donc de nouveaux emplois, et ainsi de suite ; renoncer au canal Seine-Nord Europe, c'est détruire l'élément déclencheur qui permettra à notre Communauté de s'engager dans le cercle vertueux d'un développement durable et équilibré.

Inacceptable car le canal est aujourd'hui attendu de pied ferme par nos habitants et nos entreprises, qui ont bien noté « l'irréversibilité du projet » et l'engagement ferme de l'Etat français, comme l'avait annoncé François Hollande le 20 avril dernier.

Nous, Elus locaux, avons d'ailleurs largement relayé cet enthousiasme, en donnant ces derniers mois à nos concitoyens des précisions sur le calendrier prévisionnel des travaux, sur les impacts physiques du projet, ou sur les retombées escomptées. Un nouveau signal négatif sur ce projet, qui a déjà connu de nombreux soubresauts par le passé, entamerait considérablement la crédibilité du nouveau gouvernement auprès des habitants de la Région Hauts-de-France.

Dans ces conditions, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Réaffirme sa volonté de voir les travaux du canal Seine-Nord se poursuivre dans le calendrier annoncé en avril dernier ;**
- **Demande au gouvernement de lever toute ambiguïté en annonçant que le canal ne sera pas impacté par cette « pause dans les grands projets d'infrastructure » ;**
- **Appelle toutes les forces vives intéressées par la réalisation de ce projet à se mobiliser pour démontrer tout l'attachement local , régional, national et européen à ce projet ;**
- **Poursuit le travail partenarial engagé de longue date pour faire de ce canal une réussite sur les plans environnemental, social et économique.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,



François-Xavier VILLAIN

Publié le ...05.OCT..2017
Certifié exécutoire le ..05.OCT..2017

TRANSMIS
Le 05 OCT. 2017
à la Sous-Préfecture